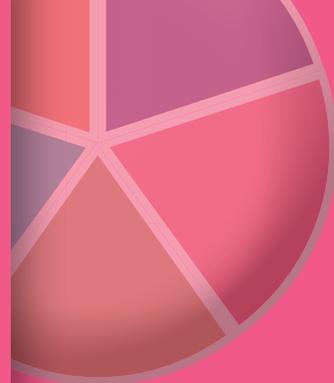




Dans le contexte de crise économique que nous avons connu, le livre a mieux résisté que d'autres activités de loisirs. Valeur sûre et activité de substitution, il permet l'évasion à moindre coût, occupe l'esprit de longues heures durant et commence seulement à faire les frais du téléchargement gratuit. Le livre électronique n'est plus un objet de science fiction. Certes, il n'a pas encore atteint sa maturité comme nouveau média, mais les technologies se développent, la génération née dans l'ère numérique grandit et le monde de l'édition commence à embrayer. Le livre tel que nous le connaissons depuis les débuts de l'imprimerie en tant que support et contenu est à l'aube de mutations dont nous n'imaginons pas encore tous les aboutissements. La crise économique et les perspectives d'un livre électronique débarrassé d'une partie de ses coûts de production, de stockage et de transport amènent à s'interroger sur le prix du livre. En Belgique, beaucoup d'ouvrages édités et imprimés en France sont vendus plus cher que dans leur pays d'origine. En cause, la poursuite d'une pratique ancienne – la tabelle – qui, ayant perdu toute justification depuis la naissance de l'euro, apporte de l'eau au moulin aux défenseurs d'une harmonisation du prix du livre entre la France et la Belgique. Ce Faits&Gestes expose la problématique et, en regard des chiffres du marché du livre de langue française en Belgique, énonce des pistes de solutions.



Pourquoi harmoniser le prix des livres français ?

D'après l'étude annuelle que le CAIRN réalise pour le secteur des Lettres et du Livre, en 2010¹, les ventes de livres en français, quelles que soient leurs catégories éditoriales (romans,

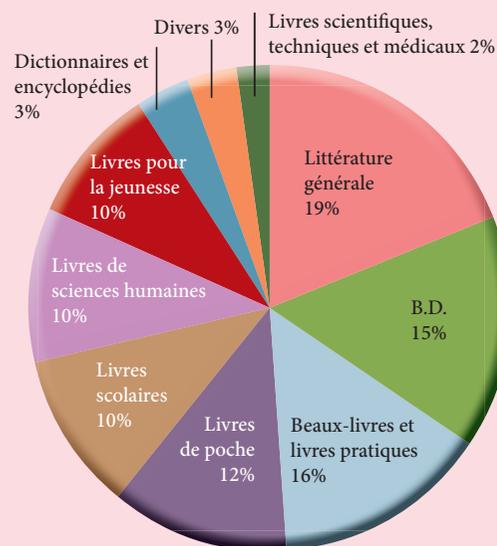
bandes dessinées, Beaux livres, dictionnaires, livres scolaires...) ont atteint, en Belgique, un chiffre d'affaires de 264 millions d'euros. 69% des ouvrages vendus sur le territoire belge sont importés, majoritairement de France (le marché belge représente 5 à 6% du chiffre d'affaires de l'édition française). Les 31% restants correspondent aux ventes des maisons d'éditions belges. Celles-ci écoulent à l'étranger 62% de leur production. En Belgique, le livre est d'ailleurs le seul secteur culturel où le produit des exportations est supérieur à celui des importations.

Mais un problème persiste : plus de 60% des titres importés de France sont vendus plus chers aux lecteurs belges qu'aux lecteurs français.

Le marché du livre de langue française en Belgique en 2010

En tenant compte de l'inflation, les 264 millions d'euros du marché du livre, représentent un recul de près de 2% par rapport à l'année précédente. Mais les ventes de livres fluctuent énormément d'une année à l'autre.

GRAPH. 1 : RÉPARTITION DES VENTES
PAR GENRE LITTÉRAIRE EN 2010 264.312.813 €



LES FLUCTUATIONS DU MARCHÉ

Sur la période d'analyses (2005 à 2010), et même en remontant plus loin dans le temps, 2007 fut la meilleure année, en progrès de plus de 3% par rapport à 2006. Entre 2007 et 2008, au plus fort de la récente crise économique, le marché du livre a perdu plus de 7% de son chiffre d'affaires. Si la croissance du marché du livre est repartie à la hausse en 2009 (+ 1,6%), une baisse équivalente a suivi en 2010. Résultat, en cinq ans, le taux de croissance annuel moyen est négatif de près de 1%.

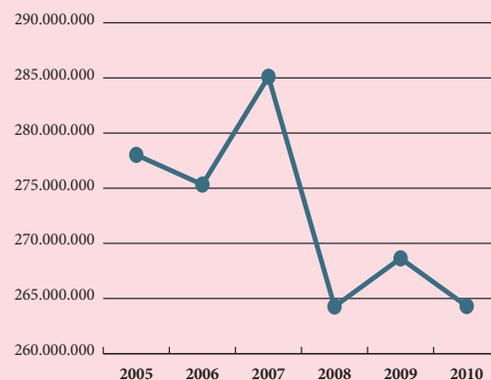
Sur la période, alors que le nombre de titres édités par les maisons belges et françaises ne cesse d'augmenter, il apparaît clairement que les ménages ont consacré moins d'argent à l'achat de livres. En dehors de la crise économique, plusieurs raisons peuvent expliquer cette décroissance.

LE REcul DES GRANDS LECTEURS. Les statistiques révèlent qu'au cours des dernières années, ceux qui achètent plus de 20 livres par an, sont en diminution (voir encadré page 3).

DE NOUVELLES FORMES DE LOISIRS. La concurrence de la télévision et, surtout auprès des jeunes, des réseaux sociaux, de MSN, des jeux en ligne ou sur console peut expliquer un recul des ventes de livres.

DES CONTENUS GRATUITS EN LIGNE. Internet donne de plus en plus accès à des informations qui autrefois faisaient l'objet de publications. Les livres pratiques, les dictionnaires, les encyclopédies et l'édition de livres universitaires en sont les premières victimes.

GRAPH. 2 : EVOLUTION DU MARCHÉ DU LIVRE EN FRANÇAIS EN BELGIQUE
EUROS CONSTANTS DE 2010



À cela s'ajoutent le développement de l'e-commerce et celui du livre numérique sur lesquels nous reviendrons plus tard.

LES FLUCTUATIONS SELON LES CATÉGORIES ÉDITORIALES

Comme le montre le graph. 3, en tenant compte du taux d'inflation, par rapport à 2007, la meilleure année depuis 2005, seules les ventes de livres de jeunesse progressent. Les autres catégories affichent des décroissances plus marquées (14% pour les livres de sciences humaines, 10% pour la littérature générale). Sur toute la période, les ventes de livres de poche, de livres scolaires et de livres de jeunesse (emporté par la vague Harry Potter et ses émules) ont gagné en cinq ans des parts de marché de respectivement 3%, 4% et 8% et les livres de Beaux-arts/livres pratiques résistent

LE LIVRE DE POCHE. Son prix plus accessible, argument de poids en période de crise, explique sans doute la croissance du livre de poche depuis 2005. Mais l'arrivée du livre numérique pourrait lui faire concurrence. En effet, il existe désormais sur le web en versions gratuites, légalement accessibles, des titres relevant du domaine public. De plus, de grandes librairies en ligne proposent des versions numériques de livres à des prix inférieurs à ceux pratiqués par les livres de poche.

LES VENTES DE LIVRES SCOLAIRES ET DE JEUNESSE ont progressé. Pour les premiers sans doute ont-ils bénéficié des mesures de soutien aux manuels scolaires mises en place depuis 2007 par la Communauté française. Pour les seconds, peut-être parce que les parents continuent à dépenser lorsqu'il s'agit de l'éducation et du bien être de leurs enfants.

LE DEVELOPPEMENT DE L'E-COMMERCE

À l'instar des autres achats sur Internet, on peut sans doute alléguer sans trop se tromper que les ventes de livres en ligne progressent depuis une décennie. Pour appuyer nos dires, ces deux enquêtes.

L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES que le SPF Économie réalise annuellement² révèle, par région, quel montant ils consacrent à l'achat de livres, toutes langues confondues, (catégorisés en livres généralistes, pour enfants, BD et livres scolaires) y compris les achats effectués sur Internet. Les résultats semblent montrer que, du moins ces dernières années, les ménages wallons et bruxellois ne dépensent pas moins pour l'achat

(1) Ce chiffre d'affaires ne comprend pas les achats de livres effectués par les lecteurs belges sur Internet, via des librairies en ligne comme Amazon ni l'achat de livres électroniques.

(2) L'enquête sur le budget des ménages estime chaque année les dépenses des ménages belges à partir d'un échantillon représentatif à l'échelle du royaume et des trois régions du pays. Ici sont prises en compte les années 2005 à 2009. Une différence notable avec l'enquête sur le prix du livre : l'enquête ne tient pas compte de la langue des livres.

GRAPH. 3 : ÉVOLUTION DES VENTES DES LIVRES PAR GENRE LITTÉRAIRE -EUROS CONSTANTS DE 2010



de livres³ : ainsi, au cours de la période envisagée, 2005 à 2009, les ménages bruxellois ont dépensé en moyenne 221 €/an pour l'achat de livres (avec une pointe de 258 € en 2005) et les ménages wallons 150 €/an avec un léger recul en 2007. Ces montants représentent 0,7% des dépenses des ménages bruxellois et 0,5% des dépenses des ménages wallons. Le Graph. 5 illustre ce constat en valeur réelle (hors inflation). Cette enquête atteste également que les ménages bruxellois sont, en montants absolus, les plus gros consommateurs de livres alors qu'ils ont le budget moyen par ménage le moins élevé des trois régions.

DÉPLACEMENT DE MARCHÉ ? Au vu de ces résultats, cette nouvelle source d'approvisionnement qu'est l'achat sur Internet peut amener à penser qu'une partie du marché s'est déplacée et, dans ce cas, qu'au moins une partie des grands acheteurs qui, selon l'étude CAIRN.info, seraient moins nombreux, ont en réalité diversifié leurs sources d'approvisionnement en livres en les achetant en ligne. Cette offre est en effet très attractive : sur Amazon, par exemple, une ristourne de 5% est systématiquement appliquée sur le prix du livre et les frais de port sont gratuits. De plus, comme la plupart des plateformes de ventes en ligne sont fran-

LES PRATIQUES CULTURELLES⁴

Cette recherche réalisée par l'OPC en 2007, par comparaison avec une étude de 1985, fait le double constat que le francophone achète moins de livres et lit moins en 2007 qu'en 1985. La part des grands acheteurs, plus de 20 livres par an, s'est érodée de 1985 à 2007 de 9 à 5%.

En 2007, près d'un francophone sur deux n'a acheté aucun livre et 37% n'ont lu, ni livre, ni BD. Les grands lecteurs (+ de 10 livres lus dans l'année) ne sont plus que 18% alors qu'ils étaient encore 41% en 1985.

L'enquête constate également que 3% des achats de livres se sont faits sur Internet en 2007.

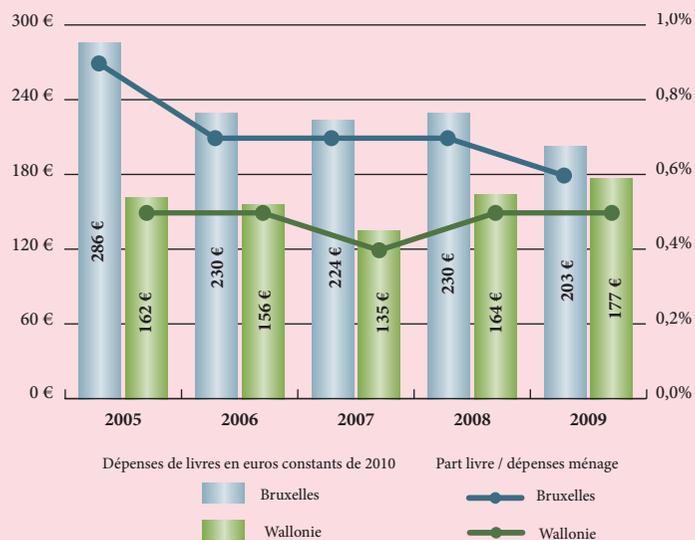
GRAPH. 4 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LIVRES ACHETÉS



(3) Dans cette enquête, le périmètre des livres scolaires, en incluant l'achat de cours et de périodiques scolaires, est plus large cependant que celui du rapport sur le marché du livre.

(4) Enquête générale sur les pratiques et consommations culturelles en Communauté française, OPC, Ministère de la Communauté française, septembre 2008.

GRAPH. 5 : MONTANTS DES ACHATS DE LIVRES ET PART DE CES ACHATS DANS LE BUDGET GLOBAL, PAR MÉNAGE, PAR RÉGION, 2005-2009

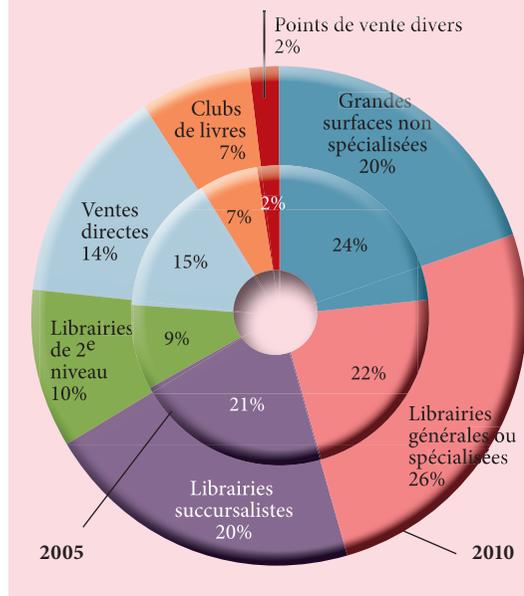


çaises, les livres y sont vendus moins cher qu'en Belgique où ils sont souvent taxés d'un mark-up comme nous le verrons.

LE LIVRE NUMÉRIQUE

Si la vente de livres via Internet progresse, on assiste également depuis quelques années au développement du livre numérique (fichier électronique) accessible depuis l'écran d'ordinateur, les liseuses, les téléphones portables et plus récemment, les tablettes de style iPad. D'année en année, le catalogue numérique des éditeurs s'étoffe et il y a fort à parier qu'à l'avenir, si la qualité du contenu, du fichier, du terminal et du logiciel est garantie,

GRAPH. 6 : VENTILATION PAR CANAUX DE VENTE - COMPARAISON 2005 = 278.022.797 € CONSTANTS / 2010 = 264.312.812 €



le livre numérique gagnera inévitablement des parts de marché. Il pourrait même inaugurer de nouvelles formes de lecture et de nouvelles façons de concevoir le livre, objet de culture.

En attendant, il s'agit là d'une réalité à prendre en considération et qui, au même titre que la vente de livres en ligne, élargit, pour le lecteur, les sources d'approvisionnement en livres. Les prochaines livraisons des enquêtes du CAIRN, en incluant l'achat par Internet et les achats de livres numériques apporteront davantage de précision à ce propos.

LES POINTS DE VENTE DES LIVRES

Depuis 2005, ce sont les librairies générales ou spécialisées qui ont connu la progression de leurs chiffres d'affaires la plus significative parmi les canaux de vente de livres. En tenant compte de l'inflation, cette progression est de 11%, pour 6% pour les librairies de 2^e niveau. Elles sont ainsi parvenues à limiter les pertes générées par le contexte de crise économique de 2008. Par contre, les chiffres de vente de livres des grandes surfaces ont régressé de 20% depuis 2005.

Conséquence directe de ce qui précède : les grandes surfaces, qui avaient en 2005 la plus grande part de marché (25%), se retrouvent en 2010, en 3^e place, avec 20% des parts du marché, pour 26% pour les librairies générales et spécialisées.

Ces librairies, comme il sera vu plus loin sont à la fois au cœur du débat sur l'harmonisation du prix du livre, et au cœur du dispositif de label « librairie de qualité » mis en place par la Communauté française.

Le Prix du livre

Dans ce contexte de concurrence et dans celui de crise économique que nous avons connu récemment, le fait que la majorité des livres français soit vendue plus chère dans les librairies de Belgique, n'est pas un problème anodin.

DÉCOMPOSITION DU PRIX DU LIVRE

Le secteur du livre est constitué d'une chaîne de maillons interdépendants. Entre le lecteur, qui est



la cible visée par toute la chaîne du livre et l'auteur qui, par sa créativité et son talent d'écriture, entend donner une œuvre à lire, s'intercalent différents acteurs qui rendront possible la jonction entre l'œuvre et le lecteur final. Les interventions de tous ces maillons ont un coût et font du livre, entreprise éminemment culturelle, une activité qui a aussi une vocation économique. Additionnées les unes aux autres et augmentées de la TVA, les différentes interventions vont déterminer le prix que le lecteur devra payer pour entrer en possession de l'œuvre.

LA PART DE CHACUN. Le prix auquel est vendu un livre neuf imprimé permet de rétribuer le ou les auteur(s) et l'intervention de l'éditeur (direction de collection, traduction éventuelle, correction du manuscrit et des épreuves, étude de la maquette, mise en page, iconographie, achats des droits de reproduction, suivi d'impression) à concurrence d'environ 20%. La fabrication, y compris le pré-pressé, représente un peu moins de 20% du prix. Il faut ensuite couvrir les frais de diffusion, de distribution et de commercialisation de l'ouvrage dans les différents des points de vente. Beaucoup d'éditeurs intègrent une partie des coûts de promotion dans le poste fabrication. Vient enfin la marge du libraire qui représente la part la plus importante dans ce décompte.

LE RISQUE ÉDITORIAL. Signalons toutefois que, dans ce train d'opérations, l'éditeur est celui qui prend le risque financier le plus important puisque, sans connaître à l'avance ce que rapportera le livre, il s'acquitte parfois d'une partie des honoraires de l'auteur (avance sur la vente), rétribue les directeurs de collection, finance ses propres activités, rétribue l'imprimeur et lance les opérations de marketing.

La répartition donnée ici l'est à titre indicatif. Dans les faits, elle varie d'un éditeur à l'autre et surtout d'un livre à l'autre ; les coûts ne seront, en effet, pas les mêmes s'il s'agit d'une première édition ou d'une réimpression, d'un texte seul ou d'un ouvrage richement illustré... De même, si chaque intervenant prend sa cote part dans le prix d'un livre, la fixation de celui-ci est soumise à un régime différent que l'on soit en France ou en Belgique.

LE PRIX DU LIVRE EN FRANCE : LE RÉGIME DU PRIX FIXE

Depuis la Loi Lang du 10 août 1981, le prix du livre en France est soumis au régime du prix fixe. Déterminé par l'éditeur, comprenant une TVA de 5.5% et imprimé sur le dos de couverture, le prix

LE DIFFUSEUR représente un ou plusieurs éditeur(s) pour la commercialisation de leur catalogue. Il est donc chargé de la promotion des livres auprès des détaillants, de leur mise en place dans les différents points de vente et du réassort. Il peut aussi organiser les campagnes promotionnelles.

LE DISTRIBUTEUR assure la logistique des opérations de commercialisation du livre : il entrepose les stocks de livres, reçoit et expédie les commandes des libraires et autres points de vente, s'occupe de la facturation, des retours et des recouvrements.

du dernier Houellebecq ou du dernier Tardi sera identique, qu'il soit vendu dans une grande ville ou en zone rurale, chez un libraire spécialisé ou dans un hypermarché, en période de fête ou pour la rentrée littéraire... Des ristournes sont possibles, mais limitées à 5% maximum du prix fixe pour éviter une concurrence déloyale entre petits libraires et grandes surfaces plus à même de pratiquer une politique du « discount ».

Cette loi assied le principe selon lequel « le livre ne peut être perçu comme un produit marchand banalisé », mais plutôt « comme un bien culturel qui ne saurait être soumis aux seules exigences de rentabilité immédiate⁵ ». De plus, elle garantit l'égalité du citoyen français devant le livre puisque ce dernier est vendu au même prix sur tout le territoire national.

(5) Loi n°81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre

LE PRIX DU LIVRE EN BELGIQUE : LE RÉGIME DU PRIX CONSEILLÉ

En Belgique, l'éditeur, qu'il soit belge ou étranger, propose un prix purement indicatif qu'il transmet au distributeur et auquel le libraire est libre de se conformer ou non (il peut l'augmenter comme pratiquer une ristourne). Si le prix conseillé est imprimé sur la couverture de l'ouvrage, et c'est le cas pour tout ouvrage édité en France, toute réduction apparaîtra d'emblée comme une bonne affaire, alors que tout dépassement sera automatiquement mal perçu par le consommateur : d'où l'apposition d'une petite étiquette pour dissimuler le prix français lorsque celui-ci est inférieur au prix pratiqué en Belgique.

LA TABELLE, UNE PRATIQUE ANCIENNE ET OBJECTIVE

En Belgique, donc, 60% des livres importés de France y sont vendus plus cher. Cette pratique a pris la place de celle, ancienne, de la *tabelle* qui a pourtant perdu sa raison d'être. Petite explication...

INSTAURATION. Lorsqu'en 1974, un arrêté ministériel décrète qu'en Belgique le prix de vente au public (TVA comprise) des livres importés ne peut pas dépasser le prix au public pratiqué dans le pays d'origine, une dérogation est mise en place en faveur des distributeurs de livres pour compenser les frais de douane et les fluctuations du taux de change entre les monnaies belge et française dont ils pourraient être les victimes. Cette dérogation prit, à partir du 1^{er} janvier 1975, la forme d'un surcoût appliqué aux livres français importés en Bel-

TABELLE, SUBST. FÉM. [tabel]. *Région.* (Suisse). Tableau, liste. *Étymol.* et *Hist.* 1. 1688 « mémoire contenant un compte ». **Empr.** au lat. *tabella* (dimin. de *tabula*, v. *table*) « petite planche, tablette », puis « écrit de toute sorte ».

gique. Calculé à partir de tables de conversion très précises, il fut appelé « *tabelle* ».

ABOLITION. Le 7 juin 1987, un arrêté ministériel marque officiellement l'abandon de la *tabelle*. Elle n'est, en effet, pas conforme à l'article 30 du Traité de Rome sur la libre circulation des marchandises (effectif à partir du 1^{er} janvier 1993 et qui aura notamment comme conséquence la suppression des droits de douane). En outre, le passage à l'euro des marchés financiers en 1999, puis celui des devises nationales, en 2001, supprime de facto tout risque lié au change. Dans ce nouveau contexte économique, la *tabelle* n'a plus lieu d'être.

LE MARK-UP, LE SURCÔÛT SE PÉRENNISE

Dilibel et Interforum, qui distribuent environ 60% des livres français importés en Belgique continuent à appliquer, en dehors de tout cadre réglementaire, un surcoût qu'on appelle désormais le « *mark-up* ». Beaucoup de leurs livres sont des « stars du marché » car ils sont attachés aux deux plus grands groupes français d'édition : le premier est une filiale du groupe Hachette Livre (1^{er} groupe d'édition français : *Grasset, Stock, JC Lat-*

tès, Fayard, Calmann-Lévy, Le Livre de poche, Hachette...), le second est une filiale du groupe Editis (2^e groupe d'édition français : *Plon, Robert Laffont, Julliard, Le cherche midi, La Découverte, Bordas, Nathan...*). Et comme ils ont signé avec leurs éditeurs un contrat d'exclusivité il est impossible de les contourner en s'approvisionnant directement en France.

Certains distributeurs/diffuseurs n'imposent pas de *mark-up* aux ouvrages importés de France. C'est le cas notamment d'Alterra (*Ars Latina, Complexe Éditions, Ramsay Éditions...*), de Volumen (*La Martinière, Le Seuil, L'Olivier, L'École des Loisirs*) ou Harmonia Mundi (*Maurice Nadeau, L'Éclat, Parenthèses, La Musardine...*). Cependant, pour certains d'entre eux, leur diffusion peut être spécialisée et donc moins étendue.

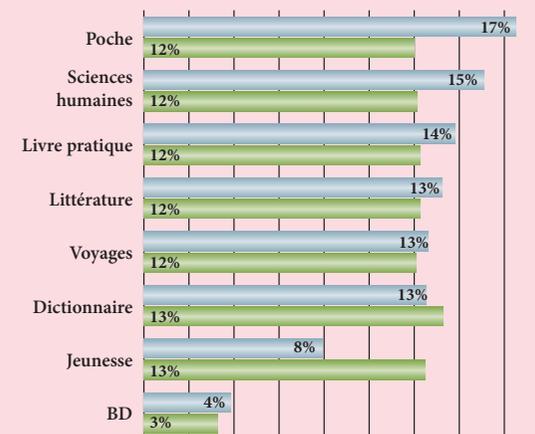
À l'opposé, certains éditeurs 'indépendants' comme *Gallimard, Le Seuil, Actes Sud, Minuit ou Flammarion* peuvent être commandés directement en France, et, dans ce cas de figure, sont vendus sans surcoût.

LES ZONES D'OMBRE DU MARK-UP

OPACITÉ. Autrefois, le montant de la *tabelle* était fixé chaque année selon une grille de conversion objective accessible par tous. Le pourcentage du *mark-up*, comme le montre le tableau, semble quant à lui tout à fait aléatoire. Fixé à 3 ou 4% du prix pratiqué en France lorsqu'il s'agit de BD ou de mangas, il peut atteindre 13 à 15% du prix de base pour les livres pratiques ou de sciences humaines. On constate aussi que pour une même catégorie

INTERFORUM						DILIBEL						
Editeur	Auteur	Titre	Prix en France	Prix en Belgique	Mark Up	Genre	Editeur	Auteur	Titre	Prix en France	Prix en Belgique	Mark Up
Pocket	G. Musso	<i>Parce que je t'aime</i>	6,50 €	7,55 €	16,50%	Poche	Livre de Poche	K. Pancol	<i>Les yeux jaunes des crocodiles</i>	7,50 €	8,40 €	12,00%
Nathan	J.-M. Morin	<i>La Sociologie</i>	11,60 €	13,35 €	15,09%	Sciences humaines	Albin Michel	C.-G. Jung	<i>L'analyse des rêves</i>	28,00 €	31,40 €	12,14%
First	T. Feller	<i>Mini-wok</i>	19,90 €	22,65 €	13,82%	Livre pratique	Albin Michel	A. Delabos	<i>Mincir sur mesure grâce à la chrono-nutrition</i>	17,50 €	19,65 €	12,28%
Belfond	F. Bourdin	<i>Désespoir et de promesse</i>	20,00 €	22,65 €	13,25%	Littérature	Grasset	Ch. Dantzig	<i>La diva aux longs cils</i>	20,00 €	22,45 €	12,25%
Lonely Planet		<i>Ecosse</i>	21,00 €	23,65 €	12,62%	Voyages	Hachette		<i>Guide du routard : Cuba 2011</i>	14,90 €	16,70 €	12,08%
Le Robert		<i>Le Robert Dixel 2011</i>	29,90 €	33,65 €	12,54%	Dictionnaire	Larousse		<i>Larousse poche 2011</i>	7,90 €	8,95 €	13,29%
Gründ	M. Bateson	<i>Île des pirates</i>	12,00 €	12,95 €	7,92%	Jeunesse	Albin Michel	L. Cousins	<i>Mon camion de pompiers avec Mimi</i>	6,00 €	6,75 €	12,50%
Kaze	K. Shgonen	<i>Hokuto no ken t.18</i>	6,50 €	6,75 €	3,85%	BD	Hachette	Gosciny, Uderzo	<i>Asterix le Gaulois</i>	9,20 €	9,50 €	3,26%

GRAPH. 7 : % DU MARK UP DES DEUX DISTRIBUTEURS SELON LE GENRE DE LIVRE



d'ouvrages, il peut sensiblement varier d'un distributeur à l'autre et, à prix de base égal, d'un titre à l'autre. À l'évidence, le mark-up est fixé par le distributeur dans un contexte de relative opacité.

AUGMENTATION. Sous le régime de la table, le surcoût ne dépassait la barre des 10% que pour les livres bon marché (inférieurs à 15 FF). Notre tableau démontre que le mark-up est rarement inférieur à 12%. Le surcoût imposé aux livres français vendus sur le territoire belge a donc augmenté au fil du temps alors que les contraintes auxquelles il devait répondre ont disparu.

PRATIQUE PARALLÈLE DE MARK-UP

Profitant de la pratique du mark-up imposée sur les ouvrages distribués en exclusivité, une minorité de libraires ou de petits distributeurs majoraient du même mark-up les autres livres importés faisant ainsi payer au consommateur belge un surcoût

« distributeur » ou « libraire » à des livres français qui, a priori, devaient être vendus au prix français. Une pratique rendue possible par l'absence d'une législation sur le prix fixe du livre et par le flou qui entoure le mark-up où l'on table à la fois sur l'ignorance des consommateurs belges et leur habitude à payer plus cher les livres français.

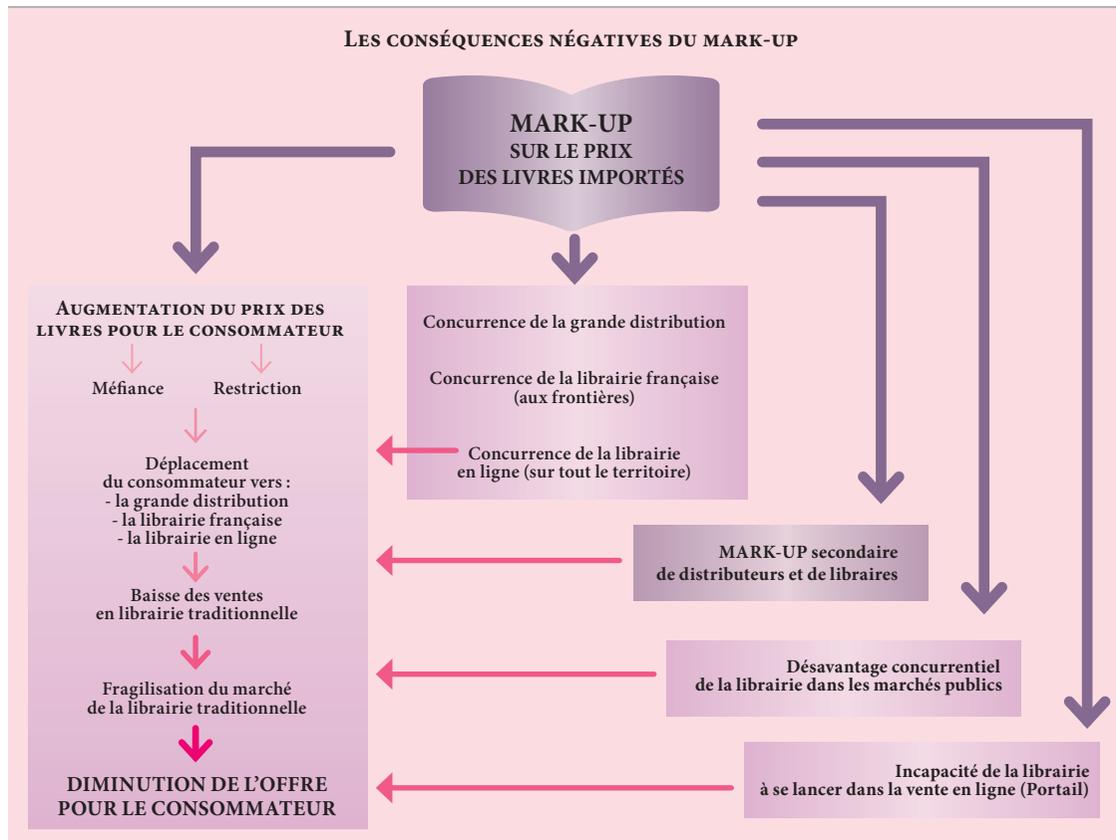
Déceler la présence d'un mark-up n'est pas chose aisée. Automatiquement tous les ouvrages publiés par les maisons d'édition françaises distribués par Dilibel et Interforum Benelux sont concernés. Il y a donc lieu de se reporter à la liste de ces maisons d'édition sur le site internet de ces distributeurs. Toutefois, une petite étiquette dissimulant sur le dos de couverture d'un livre français son prix d'origine (évidemment en dehors de tout contexte de ristourne) peut être un indice sérieux de mark-up, qu'il soit exigé par les deux distributeurs cités ci-dessus ou étendu par un libraire ou un autre distributeur.

Le mark-up, nécessité ou logique commerciale ?

Depuis la disparition du contexte qui fondait le recours à la table, des voix se sont élevées contre le maintien d'un surcoût sur le prix des livres français vendus en Belgique.

Le Conseil du Livre a demandé à plusieurs reprises une harmonisation des prix. Un collectif d'écrivains belges publiés en France a dénoncé la situation dans les pages du journal *Le Soir*⁽⁶⁾, en s'indignant que leurs livres soient vendus plus chers en Belgique qu'en France. Quant au Syndicat des librairies francophones de Belgique (SLFB), il a déposé plainte auprès du Conseil de la Concurrence en 2006. Cette plainte a été rejetée par le Conseil qui a estimé qu'il n'était pas prouvé qu'il y ait eu entente entre Interforum et Dilibel.

(6) Collectif d'écrivains belges, *Prix du livre : pour en finir avec la « table »*, *Le Soir*, 5 mars 2008.



d'exemplaires sont déposés, sont disséminées sur tout le territoire ; ces points de vente bénéficieraient de conditions commerciales plus favorables qu'en France.

- Et finalement, la promotion du livre est prise en charge par les éditeurs en France et davantage par les distributeurs en Belgique.

LE MANIFESTE estime dès lors que supprimer le mark-up provoquerait une diminution de la marge bénéficiaire des libraires (-11%) et surtout des distributeurs (-50%). Ce qui, à termes, aurait des conséquences :

- sociales : faillites de libraires et de distributeurs ou délocalisation en France de ces derniers ;
- économiques puisque les libraires dépendraient des distributeurs français ;
- culturelles : on assisterait à une diminution des points de vente et donc à la raréfaction du livre sur le territoire belge, avec, en corollaire, un service de moins bonne qualité.

Pour *Le Manifeste*, le mark-up permettrait de maintenir sur le territoire belge un réseau dense de points de vente où serait proposée une offre de livres suffisante et diversifiée. D'autre part, ce marché laisserait le libraire libre de faire jouer la concurrence en pratiquant des ristournes (pratique autorisée dans un régime de prix conseillé où les marges de manœuvres sont plus importantes qu'en France).

CONTRE LE MARK-UP

A l'inverse, les opposants au mark-up pointent une série d'effets pervers de celui-ci.

POUR LE MARK-UP

En revanche, Dilibel et Interforum Benelux, tenants du mark-up, défendent fermement leur position à travers un *Manifeste des distributeurs-importateurs de livres membres de l'Association des éditeurs belges* de 2001.

Dans ce manifeste, ils mettent en avant des différences existant entre la France et la Belgique qui justifient ce mark-up.

- Au niveau des entreprises, les coûts salariaux,

la TVA (5,5% contre 6%), le taux d'imposition⁷ sont plus avantageux en France qu'en Belgique.

- Au niveau institutionnel, la chaîne du livre est mieux soutenue par les pouvoirs publics en France.
- Au niveau des librairies, en France, les outils de gestion informatique sont plus performants, le réseau plus rationnel car se caractérisant par un nombre restreint de grandes librairies et de grandes surfaces culturelles où l'on dépose un grand nombre d'exemplaires alors qu'en Belgique de petites et moyennes enseignes, où peu

(7) Le taux d'imposition des sociétés est, en France comme en Belgique de 33,29%. La France accorde toutefois un taux réduit de 15% pour certaines PME. En Belgique, par contre, un taux réduit est destiné aux sociétés dont le revenu imposable ne dépasse pas 322.500 €, va de 24,98 à 35,54%.

LE CONSOMMATEUR BELGE est contraint d'acheter 60% des livres français, parmi lesquels des ouvrages d'auteurs belges publiés en France, entre 3 et 16% plus cher que le prix fixé par l'éditeur.

LES LIBRAIRIES BELGES TRADITIONNELLES ne peuvent pas rivaliser avec :

- la grande distribution mieux armée à pratiquer d'importantes ristournes sur le prix des livres ;
- les librairies françaises par rapport aux librairies belges frontalières ;
- la vente de livres en ligne, sur des sites comme Amazon (leader du commerce en ligne de livres), où le prix de référence français est pratiqué, parfois sans frais de port ;
- les librairies étrangères dans le cadre de marchés publics européens destinés à l'approvisionnement de bibliothèques, d'écoles, y compris celles implantées en Communauté française : ces marchés qui représentent une part importante des ressources de la librairie francophone belge, risquent de lui échapper en raison du mark-up imposé sur les livres.

Le mark-up est en outre un frein à la présence des librairies belges francophones sur un portail commun de vente en ligne de la librairie indépendante française⁸. L'investissement nécessaire pour ce type de portail pourrait être amorti par une mutualisation des coûts avec la librairie française.

LA DIVERSITÉ CULTURELLE est fragilisée puisque seules les grandes surfaces, proposant surtout des « stars » du marché, peuvent pratiquer des prix proches des prix français.

SORTIR DU MARK-UP ?

Dans son étude sur le prix du livre, commandité par la Communauté française, le CELIC⁹ a voulu voir ce qu'il en était en analysant objectivement les points de ce *Manifeste*. L'étude permet de remettre en cause le bien-fondé du mark-up :

LES COÛTS. Si les coûts salariaux, la TVA et le taux d'imposition des entreprises sont moins avantageux en Belgique, il n'est pourtant pas possible de quantifier les répercussions de ces différences sur la valeur d'un mark-up.

SITUATION PROFESSIONNELLE DES LIBRAIRIES. Aucune étude comparative ne permet de prouver les allégations sur les arguments tels que le soutien des pouvoirs publics, la gestion informatisée, le coût de promotion pour les éditeurs français, les meilleures conditions commerciales octroyées aux librairies belges.

DENSITÉ DU MARCHÉ. Les arguments concernant la répartition des librairies belges ne sont pas sérieusement étayés. Ce réseau se caractérise, d'une part, par un nombre restreint de librairies généralistes et de chaînes culturelles (ex. la FNAC) dont l'objet est de proposer un choix diversifié de livres et, d'autre part, par un grand nombre de grandes surfaces, de « tabacs-journaux », etc. où ne sont présentés le plus souvent que les best-sellers du moment. Par ailleurs, le territoire belge est plus petit, les distributeurs, qui alimentent le marché belge sans recourir au mark-up, fournissent en direct ce marché restreint des librairies généralistes (une soixantaine environ), les autres points de vente pouvant se fournir auprès d'un seul grossiste comme La Caravelle.

LE LABEL « LIBRAIRIE DE QUALITÉ »

Lancé en 2007 par la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française, le label « Librairie de qualité » est une reconnaissance officielle du professionnalisme de certaines enseignes. Pour l'obtenir, les librairies candidates doivent pouvoir répondre à 12 critères de sélection (dont : la durée d'ouverture, l'autonomie d'approvisionnement, la diversité de l'offre avec au moins un stock de 5000 titres, quotas d'éditeurs belges et d'ouvrages de fond, service personnalisé avec commande, organisation d'événements), offrant ainsi à leurs clients une garantie d'un service de qualité à caractère culturel.

Cette reconnaissance publique, s'accompagne de subventions spécifiques notamment pour l'organisation d'événements culturels et également d'être mises en exergue dans le cadre d'appels d'offres.

60 librairies ont, à ce jour, été labellisées.

LE SLFB : le syndicat des libraires francophones de Belgique comprend également un peu plus de 60 membres, dont environ les 2/3 sont labellisés. Leur définition du libraire reste contraignante, mais un peu moins que celle de la Communauté française.



le libraire

(8) www.1001librairies.com

(9) CELIC : Centre d'étude du livre contemporain (Université de Liège).

LA RISTOURNE AUX LIBRAIRES. Enfin, il est irrecevable que les distributeurs de livres, qui dans les faits imposent le mark-up, veulent en faire supporter le coût au secteur de la librairie en estimant que ceux-ci sont libres de mener des politiques de ristournes qui ne feraient pas subir la charge financière du mark-up aux clients. Cette situation favorise la grande distribution qui, seule, a les reins suffisamment solides pour supporter la mise en œuvre de ristournes importantes, alors qu'elle n'offre qu'un panel limité de livres.

DES SOLUTIONS ?

Parmi les pistes envisagées pour tenter d'éradiquer la pratique pénalisante du mark-up, le CELIC propose de contraindre - sans toutefois expliquer comment Dilibel et Interforum Benelux, filiales de groupes français, à pratiquer dans les librairies disposant du label de qualité reconnu par la Communauté française (voir encadré), le prix de référence français. Les distributeurs conserveraient le mark-up dans les nombreux autres points de vente (grande distribution et « tabacs-journaux »).

Cette proposition répond à l'argument de rentabilité de Dilibel et d'Interforum eu égard à la densité du marché belge puisque le mark-up serait maintenu dans la majorité des points de vente pour couvrir leur approvisionnement. Y renoncer pour les librairies francophones labellisées ne devrait pas entamer la rentabilité des interventions des deux distributeurs concernés puisque les petits distributeurs spécialisés qui ne pratiquent pas le mark-up parviennent sans problème à fournir leur propre réseau de librairies spécialisées dont le nombre

« Si le livre a un prix dans le circuit économique où sa diffusion le place, il n'en a pas, en tout cas pas de même espèce, là où son texte le situe. Les uns estiment que l'on fait et vend du livre pour créer du profit. Les autres pensent qu'on les écrit et les diffuse pour assumer un devoir de transmission. Pour les premiers, qui sont les plus forts en gueule et disposent de moyens financiers que les autres n'ont pas, la valeur culturelle n'a d'autre fonction que de rendre désirable un produit appelé à rentabiliser leurs chers investissements. Pour les autres, le mécanisme économique devrait, à tout le moins, être plus respectueux du magnifique complément que la pensée donne à la vie. »

Hubert Nyssen (écrivain et fondateur des éditions Actes Sud) dans l'avant-propos du livre de Tanguy Habrand, *Le prix fixe du livre en Belgique. Histoire d'un combat*, Les Impressions Nouvelles, Collection Bâtons rompus, 2007.

correspond grosso modo au nombre de librairies francophones labellisées.

Les avantages de la formule sont nombreux :

- les consommateurs auraient accès à la majorité des livres importés de France à un prix non soumis au mark-up dans toutes les librairies francophone labellisées ;
- les librairies labellisées se montreraient concurrentielles par rapport à la grande distri-

bution, aux librairies en ligne et, pour les enseignes proches de la frontière française, aux librairies françaises. Elles pourraient désormais participer à certains marchés publics pour la fourniture d'ouvrages aux bibliothèques, aux écoles... et rejoindre une plateforme franco-belge mutualisée de vente en ligne ;

- la diversité culturelle serait garantie par la consolidation des librairies traditionnelles labellisées qui travaillent sur la variété, la qualité de l'offre et le service conseil au client.

LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE a essayé une autre piste : la concertation. Bien que cette matière relève du pouvoir fédéral, le cabinet de la Ministre de la Culture et son administration tentent actuellement d'ouvrir une concertation avec les opérateurs français concernés pour résoudre le problème et faire disparaître cette distorsion de concurrence. Force est de constater que la tâche s'avère ardue tant les enjeux économiques sont importants. Il n'y a, en effet, aucune raison de croire que les deux sociétés (Hachette et Eeditis dont Dilibel et Interforum sont les filiales belges) concernées en premier chef par le mark-up, renoncent spontanément à cette manne céleste. C'est pourquoi cette concertation devrait s'opérer sous l'égide du Ministre français de la Culture et de sa direction du livre. Seul un arbitrage public peut être à même de faire prévaloir l'intérêt général. Les aspects économiques de cette question ne sont, en effet, pas seuls en cause. La protection des consommateurs, la diversité culturelle et, en définitive, l'avenir du livre de langue française, dans un contexte de mutation technologique sans précédent, réclament plus que jamais la régulation de la puissance publique.



SECRETARIAT GÉNÉRAL

www.faitsetgestes.cfwb.be

Périodique trimestriel

ISSN : 1376 - 697X

PUBLICATION

Service de la Recherche du Secrétariat général

Ministère de la Communauté française

44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles

REDACTION

Directeur de la publication : Jean-Claude TORFS

Rédactrice en chef : Christine HOUDART

Rédactrice : Colette PIERARD

ABONNEMENTS ET COMMANDES

Service de la Recherche

Tél. : +32 2 413 36 42

Fax : +32 2 413 35 63

Courriel : faits.gestes@cfwb.be

Tél. vert gratuit : 0800 20 000 - telvert@cfwb.be

SITE INTERNET ET ABONNEMENT ELECTRONIQUE

www.faitsetgestes.cfwb.be

Membre de l'ARSC (Association des revues scientifiques et culturelles)

Tirage : 4.500 ex.

Graphisme : Polygraph' sprl (polygraph@skynet.be)

Imprimerie : Imprimerie Impresor - Pauwels

Éditeur responsable : Frédéric Delcor, Secrétaire général

MÉTHODOLOGIE

Le rapport de Tanguy Habrand sur l'harmonisation du prix du livre importé de France déchiffre les raisons, l'impact sur le consommateur, sur le secteur de la librairie et sur la diversité culturelle du surcoût apposé à plus de 60% des livres édités en France et vendus en Belgique. Le numéro se base également sur les données 2009-2010 (dernières disponibles) d'une étude, réalisée annuellement à la demande de la Communauté française, sur le marché du livre de langue française en Belgique. Les données sont récoltées par voie de questionnaire auprès d'éditeurs francophones auto-diffusés, de clubs de livres, de maisons d'édition étrangères, principalement françaises, auto-diffusées en Belgique et de structures de diffusion/distribution chargées de la commercialisation des catalogues d'éditeurs tiers.

RÉFÉRENCES

- CAIRN.info, *Le marché du livre de langue française en Belgique. Données 2009-2010*. Commanditaire : Promotion des Lettres, Communauté française, Bruxelles, 2011.
- Tanguy HABRAND, *Harmoniser le prix du livre importé de France. Impact d'un mark-up sur le consommateur, le secteur de la librairie et la diversité culturelle*, Centre d'Étude du livre contemporain (CELIC), Liège, septembre 2010. Commanditaire : Promotion des Lettres, Communauté française.
- *Enquête générale sur les pratiques et consommations culturelles en Communauté française*, OPC, Communauté française, Bruxelles, 2008.
- ADEB, *Statistique de production du livre belge de langue française*, 2009.
- Tanguy HABRAND, *Le prix fixe du livre en Belgique. Histoire d'un combat*, Bâtons rompus, Les Impressions Nouvelles, Liège, 2007. (<http://hdl.handle.net/2268/13664>).
- SPF ÉCONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE, *Enquête sur le budget des ménages (HBS)*, 2000-2009.

LIENS UTILES ET SOURCES

Le Service de la Promotion des Lettres : www.promotiondeslettres.cfwb.be

L'OPC : www.opc.cfwb.be

Le Centre d'études du livre contemporain (CELIC) : www.celic.ulg.ac.be

Le Syndicat des Libraires francophones de Belgique (SLFB) :

www.libraires.be

Statbel : <http://economie.fgov/fr/statistiques/chiffres>